

DEMANDES EN MÉDECINE

Sélection pour les universitaires

*Ce document s'adresse aux candidats détenteur d'un DEC et poursuivant des études universitaires au moment du dépôt de la demande d'admission au doctorat de 1^{er} cycle en médecine.

LAVAL :

Admissibilité à compter de 2021 :

Pour être admissible, le candidat devra avoir acquis un **minimum de 60 crédits** universitaires (20 cours) dans un seul programme de formation au moment du dépôt de sa demande d'admission.

Tous les candidats universitaires québécois devront répondre à cette exigence d'admission particulière, qu'ils aient fréquenté ou non l'Université Laval. Date limite du dépôt de la demande d'admission : **1^{er} novembre précédent l'année d'admission visée.**

✓ Collégiens : 60 % des places, Universitaires : 40% des places

MONTRÉAL :

Les candidats universitaires devront avoir obtenu ou être en voie d'obtenir un grade universitaire pour être admissible soit un baccalauréat.

Vous serez classé dans cette catégorie si vous êtes titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'un diplôme jugé équivalent et avez accumulé au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission soit le **15 janvier**.

Remarque

Si vous avez complété un grade universitaire de premier cycle jugé globalement équivalent à l'année préparatoire par le Comité d'admission, vous pourriez être admis directement en première année du Doctorat en médecine. Ces programmes de l'Université de Montréal sont jugés globalement équivalents à l'année préparatoire :

- Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire
- Baccalauréat en ergothérapie
- Baccalauréat en nutrition
- Baccalauréat en physiothérapie
- Baccalauréat en sciences biologiques (sauf l'orientation Biodiversité, écologie et évolution)
- Baccalauréat en sciences biomédicales
- Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques
- Baccalauréat en neurosciences
- Baccalauréat en microbiologie et immunologie
- Doctorat en médecine dentaire
- Doctorat en médecine vétérinaire
- Doctorat en optométrie
- Doctorat (ou baccalauréat) en pharmacie

McGILL :

- ✓ Un candidat est admissible dans cette catégorie s'il est un citoyen ou résident permanent du Canada. Il doit détenir, avant le 31 juillet de l'année d'entrée au programme, un baccalauréat universitaire.
- ✓ Une charge de travail de 12 à 15 crédits par session et l'achèvement du baccalauréat dans les délais prévus demeurent les critères standards, mais les candidats dont le parcours comprend des sessions d'études à temps partiel et qui ont pris jusqu'à 1 an supplémentaire pour terminer leur baccalauréat sont tout de même admissibles. L'évaluation finale de l'admissibilité en fonction des circonstances individuelles demeure la responsabilité du Bureau des admissions. Les sessions d'été ou autres inter-sessions peuvent être acceptées, toutefois elles ne devraient pas alléger les sessions régulières. Le Comité des admissions s'attend à un minimum de 60 crédits consécutifs au moment de la demande d'admission parce que ceci permet d'avoir une meilleure idée du rendement académique.
- ✓ Les étudiants acceptés pourront entrer directement dans le programme de médecine, c'est-à-dire un programme de quatre ans.
- ✓ La date limite pour faire une demande d'admission, sur la base universitaire : **1er novembre précédent l'année d'admission visée.**

SHERBROOKE :

Catégorie collégiale : L'Université de Sherbrooke accepte des étudiants qui ont cumulé moins de 45 crédits, soit une session d'université complétée à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. Ces étudiants seront considérés dans la catégorie collégiale, mais les crédits universitaires seront pris en compte.

Catégorie universitaire : Les étudiants qui lors de la demande auront acquis au moins 45 crédits dans un même programme.

La répartition des postes prévoit un minimum de 80 % pour la catégorie collégiale et un maximum de 20 % pour la catégorie universitaire.

Toutefois, veuillez noter qu'à partir du moment où l'étudiant a des crédits universitaires, la date limite pour faire une demande d'admission est le **1^{er} novembre précédent l'année d'admission visée.**

Mise à jour : Louise Désilets, conseillère en information scolaire – Novembre 2019